#### AR Prefecture

005-210500237-20231107-2023\_11\_163-DE Reçu le 15/11/2023 Publié le 15/11/2023



DELIBÉRATIONS N°163 CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 novembre 2023

DEL 2023.11.07/163

Le mardi o7 novembre 2023 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème:

RESSOURCES HUMAINES

## Étaient présents:

Objet:

Arbre de Noël 2023 pour les enfants des agents municipaux Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, André MARTIN, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Corinne ASCHETTINO, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation:

**Date:** 31/10/2023

Affichage: 31/10/2023

# <u>Étaient représentés :</u>

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE

Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE

Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Hervé BOULAIS Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD

Aïcha CHERIF donnant pouvoir à Aurore MARCHAND

Nombre de membres du conseil municipal

33

27

Présents:

esents.

Nombre de

En exercice:

suffrages

exprimés: 33

#### <u>Absents excusés :</u>

Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Corinne FAURE-

BRAC, Lou AFRICAIN, Aïcha CHERIF

### Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

#### AR Prefecture

005-210500237-20231107-2023\_11\_163-DE Reçu le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

Rapportour:

Christian FFRR

VU

le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment

l'article L. 2121-29;

VU

le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.

313-1;

**CONSIDERANT** 

l'organisation de l'arbre de noël le samedi 16 décembre 2023 pour les enfants des agents municipaux, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS), avec l'appui de l'Association du Personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais (APCCB);

CONSIDERANT

que cette fête engendre des frais par le budget principal et que le mode d'organisation mis en place nécessite une délibération du conseil municipal, pour que les charges relatives à cette manifestation soient réparties sur le CCAS de Briançon et le budget annexe de la RMBS, au prorata du nombre d'enfants

concernés;

CONSIDERANT

que les crédits sont inscrits au budget 2023;

Ceci exposé,

# LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver la répartition de la somme de 3500.00 € (TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS) dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de cette manifestation;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### AR Prefecture

005-210500237-20231107-2023\_11\_163-DE
Reçu le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023
POUR: \*\*

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2023.11.07/163

PUBLIÉE LE: 1 5 NOV. 2023

Hôtel de Ville | 1 Rue Aspirant Jan | 05100 Briançon | Tél 04 92 21 20 72

naud MURGIA